



**MÉMENTO D'AIDE À LA
CONSTITUTION D'UN DOSSIER
« FETES ET MANIFESTATIONS »**

Destiné à l'organisateur de la manifestation

Le présent mémento, validé par la CCDSA du 28 mars 2023, a pour objectif de vous assister dans la constitution de votre dossier et d'organiser au mieux la réponse opérationnelle de sécurité civile.

Votre dossier doit être déposé en mairie au minimum 2 mois avant la date de la manifestation

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Dénomination de la manifestation :
S'agit-il, d'après vous, d'un Etablissement Recevant du Public (ERP) :
Présence de structure bâtementaire, présence de CTS ou espace clôturé) Oui Non
Manifestation publique à l'air libre Oui Non

Date(s) de la manifestation :
Nature : Sportive Culturelle Festive Commerciale Autres :
Entrées payantes Oui Non
Mise en œuvre de la billetterie : sur site internet Autres :
Commune(s) :
Adresse et lieu du déroulement :
Moyens de publicité employés radio(s) réseaux sociaux presse écrite
Autres démarches administratives entreprises : Oui Non
 Réglementation :
Service contacté :

RESPONSABLES DE LA MANIFESTATION

Organisateur de la manifestation
Personne morale :
Statut (*précisez*) : Public Privé
Nom, prénom du représentant :
Adresse :
Tél : Fax :
Mail : Portable (*n° joignable pendant l'événement*):
Suppléant (Nom, prénom) :
Tél : Mail :
Portable (*n° joignable durant l'événement*) :
Correspondant sécurité générale (Nom, prénom) :
Tél : Mail : Portable
Correspondant sécurité incendie (Nom, prénom) :
Tél : Mail : Portable
Correspondant secours à personnes (Nom, prénom) :
Tél : Mail : Portable
Correspondant ordre public (Nom, prénom) :
Tél : Mail : Portable
Correspondant hygiène et santé (Nom, prénom) :
Tél : Fax : Portable

CARACTÉRISTIQUES DE LA MANIFESTATION

Nombre de spectateurs attendus sur la durée totale de l'évènement :

Environnement du site lui-même :

- Espace Espace ouvert (*ville, champs...*) Parc ou lieu arboré
 Plan d'eau/eaux vives Terrain accidenté Terrain boisé
 Nature des sols : Rocailleux Sableux Autres :

Risques liés à l'environnement extérieur :

Espace boisé < 200m Zone inondable
 Falaise / éboulements Risque industriel Autres

Public :

- Population familiale Population jeune
 Présence prévisible de risque de comportement violent dans/ou en périphérie de la manifestation
 Présence de mineurs non accompagnés
 Présence de personnes âgées
 Présence de personnes handicapées

Zone de villégiature du public, préciser :

Présence de : Chapiteaux, Tentes et Structures (CTS) Scène/Podium Grues/Portiques
 Bâtiment (ERP), Autres bâtiments ou installations (préciser)
 Installations foraines *Solliciter éventuellement la commission de sécurité compétente*

DATES (<i>précisez</i>) ☐				
Heure début / Heure fin	/	/	/	/
Effectif public attendu				
<i>% assis</i>				
<i>% debout</i>				
Effectif maximal à l'instant « t »				
Cuisine/Point chaud	Oui Non	Oui Non	Oui Non	Oui Non
Électricité	Oui Non	Oui Non	Oui Non	Oui Non
Pyrotechnie	Oui Non	Oui Non	Oui Non	Oui Non
«Attention risque feu de forêt important en Ardèche, les activités pyrotechniques à l'extérieur sont strictement encadrées par arrêté préfectoral»				
Distance entre le centre de secours le plus proche et la manifestation.				

ORGANISATION DES SECOURS

Mise en œuvre d'un dispositif prévisionnel de secours (DPS) : Oui Non

Association(s) de sécurité civile agréée(s) chargée(s) du DPS (cf page 7) : *fournir la convention*

DATES (<i>précisez</i>) ☐				
1)				
2)				
3)				

Lutte contre le bruit (décret n° 2017-1244 du 7 août 2017)

Protection du public : pour festival > 300 personnes, obligations 1 à 7 ; pour festival < 300 personnes, obligations 1 et 4,5,6,7

1-Limiter le niveau sonore à 102 dB(A) et 118 dB(C) sur 15 minutes	Oui	Non
Spectacle enfants < 6 ans, limiter le niveau sonore à 94 dB(A) et 104 dB(C) sur 15 min	Oui	Non 2-
Enregistrer en continu les niveaux sonores en dB(A) et dB(C)	Oui	Non3-
Afficher en continu, près de la sonorisation, les niveaux sonores d'exposition	Oui	Non
4- Informer le public sur les risques auditifs	Oui	Non
5- Mettre à disposition, à titre gratuit, de bouchons d'oreille	Oui	Non
6- Créer des zones de repos auditif	Oui	Non
7- Créer un périmètre de protection autour des haut-parleurs	Oui	Non

Protection du voisinage

Etablir une étude de l'impact des nuisances sonores (EINS)	Oui	Non
Respecter les valeurs limites d'urgences pour événements en extérieur, définies par l'article R.1336-7 du code de la santé publique	Oui	Non
pour événements en lieu clos, définies par l'article R.571-26 du code de l'environnement		
Prendre un arrêté municipal de dérogation exceptionnelle fixant les limites de la manifestation	Oui	Non
Informé sur les horaires (spectacle, ouverture débits boisson...)	Oui	Non

Alcoolémie et addiction

Présence d'associations spécialisées sur le site :	Oui	Non
Si oui nom de l'association :		
Mise à disposition d'éthylotests :	Oui	Non

Accessibilité des personnes handicapées

Diffusion d'information (<i>plan, accès, emplacements réservés...</i>) :	Oui	Non
--	-----	-----

SIGNATAIRES

ORGANISATEUR

DATE

SIGNATURE :

MAIRE

DATE

SIGNATURE :

PIÈCES à JOINDRE

- 1) *Programme détaillé de la manifestation*
- 2) *Si DPS, l'analyse du risque réalisée par la ou les associations agréées de sécurité civile (cf liste page 7)*
- 3) *Plan de situation*
- 4) *Plans de masse faisant apparaître :*
 - *les axes routiers de pénétration et de dégagement des secours ;*
 - *les coupures et les déviations de voies de circulation ;*
 - *les zones dangereuses ;*
 - *les aménagements réservés et interdits au public ;*
 - *les équipements installés (scène, CTS, tribunes, gaz, appareils de cuisson...) ;*
 - *les emplacements réservés aux ambulants, aux buvettes temporaires ;*
 - *les bodegas, les arènes... ;*
 - *les sanitaires et les points d'eau ;*
 - *les barrières et les issues de secours ;*
 - *les postes de secours ;*
 - *les emplacements réservés aux services de secours et de police ;*
 - *conventions ou contrats avec les associations, la gendarmerie, les sociétés de sécurité ;*
- 5) *Liste des vendeurs de denrées alimentaires autorisés (nom, adresse, téléphone, n° SIRET)*
- 6) *Copie des arrêtés préfectoraux et/ou départementaux et/ou municipaux pris ou des autorisations données*

LISTE DES ASSOCIATIONS AGREES DE SECURITE CIVILE

ASSOCIATIONS DE SECOURISME (MATÉRIELS ET SECOURISTES)			
Association Départementale de Protection Civile (ADPC)	Siège Social : 5 Rue Frédéric Mistral 07300 TOURNON SUR RHONE	04 75 09 17 28	
	Pdt : Dr. Patrice BARD Domicile Portable	04 75 07 12 04 06 60 52 33 41	ardeche@protection-civile.org
	Vice Pdt : Baptiste CHOPARD Responsable Opérationnel :	06 86 89 26 95 04 74 52 12 32	
Croix Rouge	Secrétariat Siège Social (233 rue Montgolfier 07500 GUILHERAND-GRANGES) Beatrice LEBON	04 75 44 77 25 04 75 41 72 09	dd07@croix-rouge.fr
	Administrateur provisoire principal : M. Patrick CHOLME	06 79 50 70 98	patrick.cholme@croix-rouge.fr
	Administrateur provisoire adjoint : M. Guillaume MARCHAND-PASQUIER	06 43 06 96 36	guillaume.marchandpasquier@croix-rouge.fr
	M. HAUPA (DDUS) Mme Coraline MIALON	06 83 99 39 02 06 83 07 97 03	
ASSOCIATIONS DE SECOURISME (SECOURISTES)			
UDPS07 - Union Dépt des Premiers Secours 07	Pdt = M. Michael PORCU Vice Pdr : Olivier PAILLASSON	06 76 47 47 14 07 82 29 43 23 N° Assoc à privilégier	udps.ardeche07@gmail.com
UDSP07 - Union Dépt des Sapeurs Pompiers 07	Pdt = Lt Col Jean-Claude CILILIEN	04 75 85 06 34 06 23 63 05 93	udsp07@wanadoo.fr
ONG 07			
ELISA-MEDICOPTERE	Equipe Légère d'Intervention de Secours Pdt = M. Yvon DELSAUX Aéroportée Médical hélicoptère (médicoptère) 649 rue de la République 07350 CRUAS	06 18 63 33 68	info.elisamedicoptere@gmail.com yvon.delsaux@free.fr